



Communiqué de presse

30 janvier 2012

Passeport pour l'Economie Numérique : programme 2012



Le **Passeport pour l'Economie Numérique** a été mis en place en 2007 pour aider les TPE à maîtriser les technologies numériques, dans le but d'accroître leur compétitivité et de développer leurs activités. Il s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés, et en particulier celles de moins de 5 personnes (commerce, artisanat, services).

Le Passeport pour l'Economie Numérique est un **outil de sensibilisation** des entreprises aux usages des TIC. Il constitue le **premier échelon** d'une démarche d'appropriation des TIC par l'entreprise. Destinée à **susciter l'intérêt** pour les TIC, l'action Passeport se situe en amont d'un accompagnement touchant précisément aux technologies existantes, et du passage à l'acte d'achat de logiciel, de matériel ou des services d'un prestataire en TIC.

Aujourd'hui, plus de 200 000 entreprises en ont bénéficié et, sur la France, près de 500 sessions sont organisées chaque semaine dans 750 points d'accueil.

Les actions de la CCI Côte-d'Or

En partenariat avec **l'Ecole du Créateur**, une session du Passeport pour l'Economie Numérique est organisée le premier mercredi de chaque mois **à partir du 1^{er} février 2012**. Une session gratuite pour comprendre les enjeux du numérique, de l'informatique et de l'Internet pour les entreprises.

Le contenu est accessible sans pré-requis. L'objectif est de donner aux entrepreneurs le vocabulaire et les clés de compréhension, pour creuser par eux-mêmes les sujets les plus intéressants pour leur entreprise.

Cinq thèmes importants sont abordés et expliqués en deux heures :

- **La recherche d'information** : les sites indispensables, les outils à connaître, organiser ses recherches, trouver des sources d'informations, conserver et partager ses découvertes
- **Le matériel** : analyser ses besoins, la sauvegarde, la maintenance, les coûts
- **Les logiciels** : acheter ou louer, les besoins de l'entreprise, les formats de fichiers, comment choisir ?
- **La gestion quotidienne de l'entreprise** : les relations dématérialisées, la signature électronique
- **La communication** : fichier clients, CNIL, être présent sur Internet, identité numérique, vendre en ligne, les coûts, les choix à faire

Une session du Passeport pour l'Economie Numérique peut être complétée par un rendez-vous individuel avec un conseiller de la CCI Côte-d'Or et / ou une participation aux ateliers thématiques gratuits de l'Espace Numérique Professionnel, dont le cycle 2012 débutera quant à lui à la fin du mois de février.

Votre contact presse :

Belinda BELIN
03 80 65 92 52
belinda.belin@cci21.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
Votre espace presse sur : www.cci21.fr/fr/cci-presse